

Feu vert pour les

corridors biologiques



Comprendre les enjeux

Tout au long de leur vie, les animaux ont besoin de se déplacer pour se nourrir, se reposer, se reproduire ou encore conquérir de nouveaux territoires. Les plantes, elles aussi, se propagent par leur pollen ou leurs graines.

De son côté, l'homme développe ses activités et aménage le territoire en conséquence : voies de transport, zones d'habitation, zones industrielles, lignes électriques, agriculture intensive.

Suivant leur emplacement et leur ampleur, ces aménagements peuvent devenir des obstacles à la circulation de la faune et à la dissémination des plantes.



La route : un obstacle pour de nombreuses espèces.

Le glaïeul des marais est présent dans quelques zones humides isolées du Chablais et du canton de Genève.



À court terme, la réalisation d'une route dans le domaine vital de chevreuils, hérissons ou crapauds provoque leur mort par collision avec les automobiles.

À plus long terme, un nombre d'aménagements trop important découpe le territoire, entraînant ainsi un isolement des populations les unes des autres.

Par conséquent :

- si l'une d'entre elles vient à disparaître, le milieu qu'elle occupait ne peut pas être recolonisé,
- il n'y a plus de brassage génétique possible par l'arrivée d'individus extérieurs.

On observe une baisse de la fertilité et une plus grande sensibilité aux maladies.

Petit à petit, des populations disparaissent, provoquant une diminution de la diversité biologique.

Pour enrayer cette baisse, il faut avant tout protéger de grands espaces non morcelés par les infrastructures, mais aussi :

- sauvegarder dans le paysage tous les éléments qui permettent de relier les espaces naturels entre eux ;
- recréer au besoin ces liens quand ils ont été rompus ;

c'est-à-dire préserver ou créer des corridors biologiques du niveau local au niveau européen.

Agir Corridors dans son jardin

De nombreuses actions très simples à mettre en œuvre permettent de limiter l'impact des obstacles que nous dressons autour de nos habitations et de recréer ou maintenir des corridors biologiques.

Les haies exotiques (thuyas, lauriers-cerises) forment des murs végétaux inhospitaliers.

Pour séparer votre terrain de celui du voisin, plantez des arbustes locaux (sureaux, cornouillers, noisetiers). Leurs fleurs et leurs fruits fourniront gîte et couvert aux papillons et oiseaux lors de leurs déplacements.

Lorsqu'elles sont chauffées par le soleil, les allées et cours goudronnées deviennent infranchissables pour les insectes et peu engageantes pour de nombreux petits mammifères.



Pas de place pour la faune et la flore locales entre la pelouse rase, le mur et la haie de thuyas.



Le jardin sauvage : un endroit idéal pour divers animaux.

biologiques

Les murs et les grillages sont des obstacles infranchissables pour certains animaux. Un espace de 5 à 10 cm suffit pour laisser passer un hérisson, 30 cm pour un blaireau.



Préférez les graviers, les pavés ou les dalles ajourées (sur lesquelles vous pouvez passer la tondeuse) quand vous aménagez votre cour.

Une fois votre jardin et votre maison prêts à accueillir hérissons, hirondelles et papillons, essayez de convaincre vos voisins d'en faire autant ! Vous pourrez ainsi relier les jardins entre eux et mettre en place un réseau de nature à l'échelle de votre lotissement.

Agir en ville

Corridors

La notion de corridor biologique paraît un peu moins concrète lorsqu'on habite au troisième étage d'un immeuble. Pourtant, de nombreuses plantes et animaux traversent les zones urbanisées par le biais des bords de rivière, des talus de voies ferrées et de routes. Ils trouvent des relais dans les terrains en friche, les parcs urbains et les alignements d'arbres.



Thym et sauge des prés pour le nectar, tiges creuses pour le logement : une halte bienvenue en pleine ville !

biologiques

Passerelle végétalisée entre deux jardins à Hermance (Suisse)



Rien ne vous empêche de transformer votre rebord de fenêtre en un point de passage privilégié pour les insectes : remplacez quelques-uns de vos géraniums par une jardinière de plantes locales ou aromatiques. Vous pouvez également préparer un logement à insectes en disposant contre votre mur une bûche percée de trous de différents diamètres.

Intervenez dans votre groupe de quartier ou au sein de votre école pour :

- Proposer de planter une haie d'essences indigènes ou de remplacer une partie de la pelouse du pied de votre immeuble, de la cour de l'école ou du square voisin par une prairie de fleurs locales. Vous pourrez ensuite étudier les animaux qui y vivent.
- Recenser une espèce animale et les problèmes que celle-ci rencontre face aux aménagements. Vous pourrez ensuite proposer des actions à mettre en place à vos élus.

Les problèmes



Cigogne électrocutée



Autoroute grillagée



Hérisson écrasé



Renard écrasé



Barrage ou seuil sur rivière



Agir

Corridors

dans sa commune

Au niveau communal, intercommunal ou départemental, des actions peuvent favoriser les corridors biologiques, sans pour autant devenir une contrainte supplémentaire.

Il faut avoir à l'esprit que l'on peut améliorer le cadre de vie des habitants tout en donnant la possibilité à la faune de circuler, par exemple :

- en donnant une place de choix à l'agriculture extensive qui, avec les prairies et les haies, donne du caractère au paysage en créant des milieux favorables au passage de la faune,
- en conservant ou en mettant en place des sentiers enherbés ou non goudronnés qui incitent aux déplacements doux.

Un parking végétalisé



Un toit végétalisé



La prise en compte des corridors biologiques peut se faire conjointement à d'autres actions :

- la pratique de la fauche tardive des bords de routes. Elle permet à la flore locale de se développer au printemps et en été, en favorisant ainsi le passage des abeilles et des papillons. Elle permet également une meilleure répartition de la charge de travail (moins de fauche au même moment) et une économie de matériel.
- la végétalisation des espaces ne devant pas supporter une circulation dense : places de stationnement, trottoirs. Elle facilite le passage des animaux tout en favorisant l'infiltration des eaux de pluie.

La protection durable des corridors biologiques peut également se faire par la préservation de zones non urbanisées dans votre Plan Local d'Urbanisme (France) ou votre Plan Directeur Communal (Suisse).

Connaître Corridors différents outils

Que ce soit en Suisse ou en France, des outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont utilisés ou peuvent l'être pour protéger les liaisons entre les milieux de vie.

Chaque pays peut utiliser différents outils pour préserver les corridors biologiques.

En Suisse :

- Un Réseau Ecologique National (REN) a été cartographié et doit être décliné au niveau cantonal. Ce réseau définit les zones les plus importantes du point de vue de la diversité biologique et les zones qui les relient.
- Le Plan directeur cantonal de Genève permet de renseigner la Confédération sur les schémas d'aménagement (rural et urbain) et sur les concepts de la protection de l'environnement.
- Les plans directeurs communaux doivent être conformes aux principes des corridors pour la grande faune et des continuums biologiques.
- Les nouvelles dispositions de la politique agricole permettent la mise en place de réseaux agro-environnementaux. Les éléments patrimoniaux naturels ou paysagers sont mis en valeur en prenant en compte les besoins de l'agriculture, de la nature et de la population.





Vue sur le bassin lémanique



En France :

Les informations concernant les corridors biologiques ne sont pas centralisées.

Il revient aux collectivités locales (communes ou groupements de communes) d'identifier les corridors biologiques et d'en assurer la pérennité à travers des documents d'urbanisme tels que :

- les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), qui viennent en remplacement des POS (Plans d'Occupation des Sols) et qui définissent les zones urbanisées, agricoles et naturelles à l'échelle de la commune.
- les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), qui planifient au niveau intercommunal les politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements... Ces documents définissent également les grands équilibres entre les espaces urbains, naturels et agricoles.

Corridors

Se coordonner

Actions transfrontalières

Sur le territoire frontalier, des actions qui favorisent une gestion globale des corridors biologiques se mettent en place :

- Le plan vert-bleu du CRFG (comité régional franco-genevois) doit définir les orientations pour les espaces non bâtis sur le territoire frontalier et assurer une cohérence dans la gestion de ces espaces.
- Les contrats de rivière franco-suisses permettent une meilleure gestion des rivières à une échelle globale et prennent en compte la préservation ou la restauration des ripisylves et des rives.

Au plan européen : un réseau écologique pan-européen doit être mis en place dans les quinze prochaines années. Il permettra de sauvegarder les écosystèmes, les espèces, les habitats et les paysages d'importance européenne.

Ce réseau européen reprendra les données des réseaux nationaux.



En savoir plus



Documentation sur les aménagements à réaliser :

- « Arbustes indigènes de nos zones d'habitation »
 - « Balcons sauvages »
 - « Plantes grimpantes indigènes »
- Disponibles à Pro Natura Shop, CP, 4020 Bâle, au +41 (0)61 317 92 92 ou sur le site shop@pronatura.ch
- « Protection de la nature et entretien des talus des bords de route et des cours d'eau »
AGPN, Pro Natura Genève, +41 (0)22 311 10 10
 - « Favoriser la nature et les oiseaux près de chez soi »
Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife, +41 (0)26 677 03 80 ou aspo@birdlife.ch
 - « Jardin sauvage »
Fédération des Clubs connaître et protéger la nature. www.fcpn.org.
 - Site de l'association CONVIVE – pour un environnement construit vivant et vert. www.convive.org

Ouvrages et sites spécifiques aux corridors biologiques :

- « Les chemins de la vie : Sauvons les corridors biologiques »
Cassette vidéo. Conseil Général de l'Isère. www.cg38.fr ou +33 (0)4 76 00 37 37
- « Les corridors faunistiques en Suisse »
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage. www.umwelt-schweiz.ch/buwal/fr/ (rubrique bibliothèque)
- « Les corridors biologiques en Nord-Pas de Calais et ailleurs »
www.campagnes-vivantes.asso.fr/corridors/index.html
- « Nature sans Frontières »
Mallette de découverte des corridors biologiques. www.frapna.org ou + 33 (0)4 78 85 98 98
- Etat de Genève : www.ge.ch/nature ou.../eau
- Le réseau écologique pan-européen : www.coe.int (rubriques culture puis environnement)



Cette brochure a été éditée dans le cadre du projet INTERREG IIIA France/Suisse «Les corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte».

Ce projet comprend d'autres réalisations :

- Un dossier pédagogique à l'attention des enseignants des collèges (France) et du Cycle d'Orientation (Suisse)
- Un document d'aide à la décision pour les acteurs de l'aménagement du territoire
- Une exposition itinérante tout public, disponible auprès de la FRAPNA

Si vous souhaitez organiser une formation au sein de votre commune ou travailler avec votre classe sur les corridors biologiques, contactez l'une des associations partenaires du projet.



Apollon 74

Epanezet
74270 Minzier – France
Tél. +33 (0)4 50 60 02 74
apollon74@wanadoo.fr
www.apollon74.org



FRAPNA Haute-Savoie

58 av de Genève
74000 Annecy – France
Tél.+33 (0)4 50 67 37 34
frapna-haute-savoie@frapna.org
www.frapna.org



Pro Natura Genève

16, rue Chausse-Coq
1204 Genève – Suisse
Tél. +41 (0)22 311 10 10
pronatura-ge@pronatura.ch
www.pronatura.ch

Projet cofinancé par : Le Conseil Général de Haute-Savoie, l'Union Européenne-Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la Confédération Helvétique, Canton de Genève : le Département de l'Intérieur, de l'Agriculture et de l'Environnement (Service des forêts, de la protection de la nature et du paysage), le Département de l'Instruction Publique, le Département de l'Economie, de l'Emploi et des Affaires Extérieures.



République et Canton de Genève



Département de l'Instruction publique



Département de l'Economie, de l'Emploi et des affaires Extérieures